

**Fonds fiduciaire du Canada à la Société financière internationale (SFI)**

Organisme donateur	Agence canadienne de développement international (Direction générale des programmes multilatéraux)
Institution bénéficiaire	Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale
Pays admissibles	Pays admissibles au programme d'aide publique au développement (ACDI)
Secteurs admissibles	La priorité sera accordée aux secteurs de pétrole, de gaz et des mines, services d'infrastructures (énergie, télécommunications, transport, services urbains); environnement et développement des marchés financiers
Affectations admissibles	Missions de courte durée et services consultatifs concernant la préparation des études préliminaires et de faisabilité; aide technique concernant la privatisation et le développement des nouveaux projets de transfert technologique ou d'autres services consultatifs ou techniques
Montant maximum par affectation	Entre 25 000 \$ US et 50 000 \$ US- Si l'ACDI n'aurait pas informé la SFI de son approbation en dedans de 10 jours civils de sa notification, l'activité proposée est considérée comme étant approuvée  50 000 \$ US - Les montants supérieurs à ce seuil requièrent l'approbation de l'ACDI
Dépenses admissibles	Honoraires, voyage et subsistance
Admissibilité des consultants	Résidents du Canada qui sont citoyens canadiens ou immigrants reçus

**Programme canadien de coopération technique à la Banque interaméricaine de développement**

Organisme donateur	Agence canadienne de développement international (Direction générale des programmes multilatéraux)
Institution bénéficiaire	Banque interaméricaine de développement (BID)
Pays admissibles	Pays membres emprunteurs de la BID
Secteurs admissibles	Priorités sectorielles devraient être les priorités du programme de l'ACDI (les besoins de base humains; la femme dans le développement; les services d'infrastructure; les droits humains, la démocratie, le bon gouvernement; le développement du secteur privé; l'environnement) notamment l'environnement, les services d'infrastructure, et le bon gouvernement.
Affectations admissibles	Travaux liés aux étapes de l'identification, de la préparation, de la supervision, de la mise en oeuvre ou de l'évaluation des activités de la BID, notamment des études de base, des analyses sectorielles préliminaires appropriées, la faisabilité et le plan technique final.
Montant maximum par affectation	100 000 \$CDN, sauf en cas très exceptionnel
Dépenses admissibles	Honoraires, voyage et coûts liés aux services de consultant
Admissibilité des consultants	Sociétés canadiennes ou leurs filiales à l'étranger; Canadiens ou immigrants reçus; institutions canadiennes sans but lucratif ou organismes spécialisés du gouvernement canadien; entreprises, institutions ou organisations du pays appartenant à des intérêts canadiens, ou citoyens de pays membres emprunteurs travaillant en collaboration avec des consultants canadiens